AR Prefecture
082-218201317-20261012-2026_79-DE
Reçu le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026

N° 2026 – 79

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
Tarn-et-Garonne

République Française

DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT - DE - QUERCY

Séance du 12 octobre 2026

Date de convocation
7 octobre 2026

Date d'affichage
7 octobre 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 18
Procurations : 01
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six et le douze octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MACCARINI, Maire.

Présents : MM. Gilles MACCARINI, Eric LONGUEVILLE, Mme Laure, BERROCAL, M. Stéphane FAU, Mme Sylvie ROUCHY, M. Denis TAISANT, MM. Jean-François CADERAS, Serge LAYMOND, Joël MOURIAU, Mme Lydia DEFOSSE, M. Patrick FOURNIOLS, Mmes Laurence QUERCY, Céline COSME, Amélie GRANDMONTAGNE, Anaïs COUJEAN, Clémence ARHUIS, Christine DOUMENG, M. Erick LEBRUN.

Absent excusé : M. Gérard MOUNIE.

M. Gérard MOUNIE a donné procuration à M. Erick LEBRUN.

Mme Laure BERROCAL a été élue secrétaire de séance.

Objet : Création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité à temps complet.

Vu l'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin de répondre à un besoin correspondant à un accroissement temporaire d'activité qui existe aux Services techniques à la suite de nombreux chantiers à réaliser en régie sur la Commune, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à cet emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au tableau des emplois annexé au budget du 1er janvier au 31 décembre 2026 :

Période	Nbre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
15/10/26 au 14/11/26	1	Adjoint technique Territorial	Technique	35 h

. . . / . . .

Mise en ligne le : 15/10/2026 14:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Montpezat-de-Quercy
https://www.intramuros.org/montpezat-de-quercy/documents_administratifs/82848

AR Prefecture

082-218201317-20261012-2026_79-DE
Reçu le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 6ème échelon du grade.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTE la proposition ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent et à signer le contrat et les éventuels avenants.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait et publié à Montpezat-de-Quercy, le 13 octobre 2026.

Le Maire, La Secrétaire de séance,

Gilles MACCARINI. Laure BERROCAL.

Centre de Gestion de la F.P.T. de Tarn et Garonne
14/10/2026
Vu pour accord, le Président
##2600122562##

Mise en ligne le : 15/10/2026 14:54 (Europe/Paris)
Collectivité : Montpezat-de-Quercy
https://www.intramuros.org/montpezat-de-quercy/documents_administratifs/82848